



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 10479

Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la situation des techniciens de l'équipement. Recrutés sur la base d'un baccalauréat série C, complétés par environ deux années d'études supérieures, ils perçoivent actuellement un salaire de départ de 5 200 francs et en fin de carrière environ 8 000 francs. Compte tenu de la mission qui est celle des techniciens de l'équipement, il lui demande de bien vouloir envisager la revalorisation de cette profession.

Texte de la réponse

Reponse. - Étant donné les nouvelles qualifications exigées par la modernisation des services du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, la place et le rôle de certains corps de cette administration doivent être repensés. En ce qui concerne les techniciens des travaux publics de l'État, des réflexions sont d'ores et déjà engagées sur les perspectives d'évolution et de réforme possible de leur situation.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10479

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1094